



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### Du jeudi 27 juin 2019

Le vingt-sept juin deux mil dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Clarisse PEPION, Maire.

Date de la convocation	20 juin 2019
Date de l'affichage	20 juin 2019

#### I. Ouverture de la séance à 19h

Nombre de conseillers en exercice : 19

#### II. Contrôle du quorum

Présents : 13  
Votants : 17  
Délégations : 4  
Absents : 2

**Présents** : PEPION Clarisse, BOURSIER Magali, PUARD Philippe, PAULMIER Christine, ROBERT Laurent, RIOULT Thierry, PATRIGEON Catherine, DEBEURET Marie-Pierre, AUBARD Éric, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, PONROY Marie-Agnès, DEMARET Bernard.

**Délégations** : GOMET Alain à BOURSIER Magali, JEUDON Jocelyne à RIOULT Thierry, HUIDO Etienne à PUARD Philippe, PERRICHON Didier à PAULMIER Christine.

**Excusé** : ROLLEAU Yannick.

**Absente** : SEBGO Brigitte.

**Assistaient également à la réunion** : VILAIN Sophie, Directrice Générale des Services, ALBRAND Céline et MAILLOCHON Bernard, agents des services administratifs.

Madame Clarisse PEPION préside la séance.

#### III. Désignation du secrétaire de séance

La présidente ayant ouvert la séance, elle procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance choisi dans le sein du conseil.

Madame Marie-Pierre DEBEURET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame Marie-Pierre DEBEURET est élue secrétaire à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### IV. Adoption du procès-verbal

Le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 23 mai 2019 a été transmis par courrier aux conseillers municipaux.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 mai 2019.

#### V. Lecture de l'ordre du jour

##### Délibérations

##### **Finances**

1. N°2019.06.01 : Adoption du compte de gestion 2018 (budget principal)
2. N°2019.06.02 : Adoption du compte administratif 2018 (budget principal)
3. N°2019.06.03 : Affectation du résultat 2018 (budget principal)
4. N°2019.06.04 : Adoption du compte de gestion 2018 (budget la Chesnaye)
5. N°2019.06.05 : Adoption du compte administratif 2018 (budget la Chesnaye)
6. N°2019.06.06 : Affectation du résultat 2018 (budget la Chesnaye)
7. N°2019.06.07 : Admission en créances éteintes (ancienne location pizzeria)

##### **Administration générale**

1. N°2019.06.08 : Travaux d'extension du réseau électrique dans le cadre du projet de méthanisation

##### **Ressources humaines**

1. N°2019.06.09 : Création d'un poste d'agent de maîtrise

##### Questions diverses

##### **Finances : n°2019.06.01 : Adoption du compte de gestion 2018 (budget principal)**

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget principal transmis par M. Yvan NICLOUD, Trésorier d'Issoudun et comptable de la commune en fonction à cette période,

Vu notamment les résultats d'exécution suivants hors restes à réaliser :

- excédent de fonctionnement de :	415 411,32 €
- solde négatif de la section d'investissement de :	330 431,60 €

Considérant que ces montants sont identiques à ceux inscrits au budget 2019, voté avec une reprise anticipée des résultats,

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver le compte de gestion de l'exercice 2018.

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **D'adopter** le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget principal.

<b>Voix pour</b>	<b>16</b>	<b>Voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstention</b>	<b>1</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	-------------------	----------

**Finances : n°2019.06.02 : Adoption du compte administratif 2018 (budget principal)**

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal présenté par Madame le Maire,

Considérant que le compte administratif 2018 peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		219 447,79	523 484,13		523 484,13	219 447,79
Opérations de l'exercice	1 491 725,10	1 687 688,63	808 724,12	1 001 776,65	2 300 449,22	2 689 465,28
<b>TOTAUX</b>	<b>1 491 725,10</b>	<b>1 907 136,42</b>	<b>1 332 208,25</b>	<b>1 001 776,65</b>	<b>2 823 933,35</b>	<b>2 908 913,07</b>
Résultats de clôture		415 411,32	330 431,60			84 979,72
Restes à réaliser			225 200,00	383 700,00	225 200,00	383 700,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 491 725,10</b>	<b>1 907 136,42</b>	<b>1 557 408,25</b>	<b>1 385 476,65</b>	<b>3 049 133,35</b>	<b>3 292 613,07</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>415 411,32</b>	<b>171 931,60</b>			<b>243 479,72</b>

Après le retrait de Madame le Maire, Madame Boursier, élue en séance, demande au conseil de bien vouloir adopter le compte administratif 2018 du budget principal.

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **D'adopter** le compte administratif 2018 du budget principal.

<b>Voix pour</b>	<b>15</b>	<b>Voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstention</b>	<b>1</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	-------------------	----------

**Finances : n°2019.06.03 : Affectation du résultat 2018 (budget principal)**

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal et notamment les éléments suivants :

A - excédent de fonctionnement de :	415 411,32 €
B - solde négatif de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de :	330 431,60 €
C - solde positif des restes à réaliser d'investissement de :	158 500,00 €

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, d'un montant de 171 931,60 € (= différence B+C), pour équilibrer la section d'investissement,

Madame le Maire propose d'affecter le résultat 2018 du budget principal (A) ainsi au budget 2019, qui a d'ailleurs été adopté en conséquence :

- affectation obligatoire en section d'investissement (compte 1068) de :	171 931,60 €
- report du solde en section de fonctionnement (ligne 002) :	243 479,72 €

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **D'affecter** le résultat de l'exercice 2018 du budget principal conformément aux propositions de Madame le Maire.

<b>Voix pour</b>	<b>16</b>	<b>Voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstention</b>	<b>1</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	-------------------	----------

**Finances n°2019.06.04 : Adoption du compte de gestion 2018 (budget la Chesnaye)**

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe de la ferme de la Chesnaye transmis par M. Yvan NICLOUD, Trésorier d'Issoudun et comptable de la commune en fonction à cette période,

Vu notamment le résultat d'exécution suivant sachant qu'il n'y a pas de section d'investissement ni de restes à réaliser :

- déficit de fonctionnement de : 4 544,01 €

Considérant que ce montant est identique à celui inscrit au budget 2019, voté avec une reprise anticipée des résultats,

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver le compte de gestion de l'exercice 2018.

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **D'adopter** le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe de la ferme de la Chesnaye.

<b>Voix pour</b>	<b>17</b>	<b>Voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	-------------------	----------

**Finances : n°2019.06.05 : Adoption du compte administratif 2018 (budget la Chesnaye)**

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe de la ferme de la Chesnaye présenté par M. Laurent ROBERT, conseiller municipal en charge du suivi de l'exploitation de la Chesnaye et élu en séance,

Considérant que le compte administratif 2018 peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	11 482,59				11 482,59	
Opérations de l'exercice	47 791,31	54 729,89			47 791,31	54 729,89
TOTAUX	59 273,90	54 729,89			59 273,90	54 729,89
Résultats de clôture	4 544,01				4 544,01	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	59 273,90	54 729,89			59 273,90	54 729,89
RESULTATS DEFINITIFS	4 544,01				4 544,01	

Après le retrait de Madame le Maire, M. ROBERT demande au conseil de bien vouloir adopter le compte administratif 2018 du budget annexe de la ferme de la Chesnaye.

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **D'adopter** le compte administratif 2018 du le budget annexe de la ferme de la Chesnaye.

<b>Voix pour</b>	<b>17</b>	<b>Voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	-------------------	----------

**Finances : n°2019.06.06 : Affectation du résultat 2018 (budget la Chesnaye)**

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe de la ferme de la Chesnaye et notamment les éléments suivants, sachant qu'il n'y a pas de section d'investissement pour cet exercice :

- déficit de fonctionnement de : 4 544,01 €

Considérant qu'avec un déficit de fonctionnement et en l'absence de section d'investissement, il n'y a pas d'autres options que de reporter ce déficit au prochain budget,

Madame le Maire propose d'affecter le résultat 2018 du budget annexe de la Chesnaye ainsi au budget 2019, qui a d'ailleurs été adopté en conséquence :

- report du déficit en section de fonctionnement (ligne 002) : 4 544,01 €

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **D'affecter** le résultat de l'exercice 2018 du budget annexe de la Chesnaye conformément aux propositions de Madame le Maire.

<b>Voix pour</b>	<b>17</b>	<b>Voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	-------------------	----------

**Finances : n°2019.06.07 : Admission en créances éteintes (ancienne location pizzéria)**

Vu la demande émise par le comptable public assignataire pour l'admission en "créances éteintes" d'une somme de 7 150,00 €, qui correspond au total des loyers impayés par M. Giovanni FIDELE, ancien gérant de la pizzéria appartenant à la commune,

Vu les pièces jointes à cette demande et notamment la copie de l'annonce parue au BODACC prononçant la clôture pour insuffisance d'actifs de M. FIDELE,

Considérant qu'il résulte de cette procédure que la dette est définitivement effacée par la liquidation judiciaire du débiteur, contrairement à l'admission en non-valeur où il est toujours possible de recouvrer les recettes concernées (même si cela n'est pas fréquent),

Considérant que d'un point de vue comptable cette procédure entraîne par ailleurs l'émission d'un mandat de paiement imputé à l'article 6542 pour un montant de 7 150,00 € (dépense de fonctionnement),

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **D'accepter** d'admettre en "créances éteintes" la somme de 7 150,00 €, qui correspond au total des montants dus à la commune par M. Giovanni FIDELE, suite à la clôture pour insuffisance d'actifs prononcée à son encontre par le Tribunal de Commerce de Châteauroux.

<b>Voix pour</b>	<b>17</b>	<b>Voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	-------------------	----------

**Administration générale : n°2019.06.08 : Travaux d'extension du réseau électrique dans le cadre du projet de méthanisation**

Vu l'instruction du permis de construire déposé par BIOENERGIES 123 concernant le projet d'unité de méthanisation sur la commune de Vatan,

Vu la consultation des gestionnaires des différents réseaux publics,

Vu l'avis émis par ENEDIS comportant l'estimation du montant des travaux d'extension du réseau,

Considérant que le terrain n'est pas desservi par le réseau électrique,

Madame le Maire informe qu'il convient d'indiquer à la Direction Départementale du Territoire de l'Indre si la commune accepte ou non, de participer aux frais de réalisation de ces travaux d'extension.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une extension de réseau public et que, selon l'article L.332-8 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal peut demander au porteur de projet de prendre en charge la totalité des travaux d'extension.

Madame le Maire propose une prise en charge totale des travaux d'extension du réseau électrique par BIOENERGIES 123.

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **De demander** que les travaux soient totalement pris en charge par le demandeur.
- **D'autoriser** Madame le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

<b>Voix pour</b>	<b>16</b>	<b>Voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstention</b>	<b>1</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	-------------------	----------

**Ressources humaines : n°2019.06.09 : Création d'un poste d'agent de maîtrise**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2007-209 relative à la fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrises territoriales,

Considérant qu'un agent, actuellement adjoint technique territorial, a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territoriale, arrêté n°08/2019 du 24 avril 2019 du Centre de Gestion du Cher, suite à la réussite au concours d'agent de maîtrise territoriale, spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers »,

Madame Le Maire propose de créer un poste d'agent de maîtrise suite à la réussite d'un concours à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **D'accepter** la création d'un poste d'agent de maîtrise territorial à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.
- **De donner** tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

<b>Voix pour</b>	<b>17</b>	<b>Voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	-------------------	----------

**Madame le Maire lève la séance à 19h52.**